



BRESIL



Secrétariat National de la Défense Civile **(Secretaria Nacional de Defesa Civi - SEDEC)**

Adresse :

**Esplanada dos Ministérios
Bloco E - 7° andar
Brasília – DF
CEP : 70067-901
Brazil
Tél. : +55 61 3414-5869
<http://www.defesacivil.gov.br>**

1. Législation:

Actuellement, le Décret-loi n°895 du 16 août 1993 appréhende les 3 niveaux administratifs : fédéral, des états et municipal. L'acte juridique principal est la Résolution no.2 concernant la politique nationale de la défense civile, approuvée par le CONDEC (le Conseil National de la Défense Civile).

Par ailleurs, un projet de loi relatif aux directives nationales en matière de défense civile, en accord avec les principes de la politique nationale de défense civile (PNDC), est en cours de discussion au Congrès National.

2. Mission :

Organiser une défense permanente contre les catastrophes naturelles et dues à l'homme, telles que les accidents provoqués par des substances dangereuses, par les épidémies, et plus spécialement par les sécheresses et les inondations, les glissements de terrain, les incendies de forêt ; et mettre en œuvre les mesures de prévention, de préparation et d'intervention face aux catastrophes dans le but de porter assistance à la population et de reconstruire les régions affectées par les catastrophes.

3. Organisation:

Au Brésil, la défense civile est organisée dans le cadre d'un système créé de façon à assurer la participation de la population à tous les niveaux : gouvernemental, fédéral, des Etats, et municipal.

Le Système National de Défense Civile est un instrument créé pour coordonner les actions de toutes les institutions gouvernementales et locales. Ce système comprend également une institution centrale :

- le Conseil National de la Défense Civile, composé de représentants des secteurs liés à la défense civile tels que les infrastructures sanitaires et éducatives;
- un organisme national désigné sous le nom de Secrétariat National de la Défense Civile placé sous la tutelle du Ministère de l'intégration nationale;

Le Brésil étant une fédération, les activités du Conseil national de la défense civile sont décentralisées. Au niveau fédéral, il agit en complémentarité avec les Etats et les villes. La structure et l'organisation des départements ou des systèmes de défense ne sont pas standardisées mais suivent les lois constitutionnelles propres à chaque Etat.

4. Formation:

La formation du personnel est développée à tous les niveaux. Pour rehausser le niveau de réaction de la défense civile face aux catastrophes, le Secrétariat National de la Défense Civile a donné, en 5 ans, des cours à environ 1000 cadres des Etats et des villes.

Les Etats et les villes ont aussi donné de nombreux cours, notamment sur l'évaluation des dommages, les matières dangereuses et les opérations de secours.

5. Finances:

Outre les budgets des Etats et des municipalités, le Budget Général de l'Union (UGB) complète le programme d'action de la défense civile dans trois domaines :

- 1) la formation des agents de la défense civile;
- 2) la prévention et la préparation aux situations d'urgence et catastrophes ;
- 3) les opérations de secours de la défense civile.

La Constitution fédérale prévoit qu'en cas de grave catastrophe, le Congrès National débloque des moyens financiers supplémentaires.

M. Jorge do Carmo Pimentel

Secrétaire National de la Défense Civile